HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE EURO PME

ISIN : FR0014003WF1 Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 31 janvier 2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Durée :

Le FCPE n'a pas de date d'échéance.

Objectifs

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCPE a pour objectif de gestion de bénéficier du dynamisme des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) sur sa durée de placement recommandée.
  Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : Euronext Eurozone Small Cap NR.
  Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE adopte, sur une base discrétionnaire, une philosophie de gestion active pour réaliser l'objectif de performance. La principale source de performance potentielle est la sélection de valeurs essentiellement basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et sur l'attractivité de leur valorisation.
  La sélection s'opère sur des valeurs de croissance, des sociétés innovantes, des leaders dans leur secteur d'activité et des sociétés saines et susceptibles de forte rentabilité à long terme, ainsi que des sociétés jugées comme présentant un profil d'amélioration de leur rentabilité.
- Le FCPE est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions de sociétés de tous secteurs ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
  Il détient de manière permanente au minimum 75% d'actions émises par des PME et/ou ETI répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, à savoir des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de l'entreprise émettrice.
  L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.
- Les investissements en actions seront effectués :

  directement sur les marchés d'actions de la zone euro et, à titre accessoire sur les marchés d'actions hors zone Euro,

  indirectement – dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCPE - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.
- Le FCPE peut utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.
  Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du FCPE.
- Le FCPE peut effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 25% de l'actif, dans un but d'amélioration de performance.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.
  Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.
Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : liquidité. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 980	EUR 1 808
	Rendement annuel moyen	-80,20 %	-28,97 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 611	EUR 6 712
	Rendement annuel moyen	-33,89 %	-7,66 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 911	EUR 11 820
	Rendement annuel moyen	-0,89 %	3,40 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 16 857	EUR 16 796
	Rendement annuel moyen	68,57 %	10,93 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et mars 2024. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2015 et août 2020. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	365 EUR	1 525 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,6 %	2,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,94% avant déduction des coûts et de 3,40% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 150 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,32% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	135 EUR
Coûts de transaction	0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »).

Les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) sont des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (Cf. Réglement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.